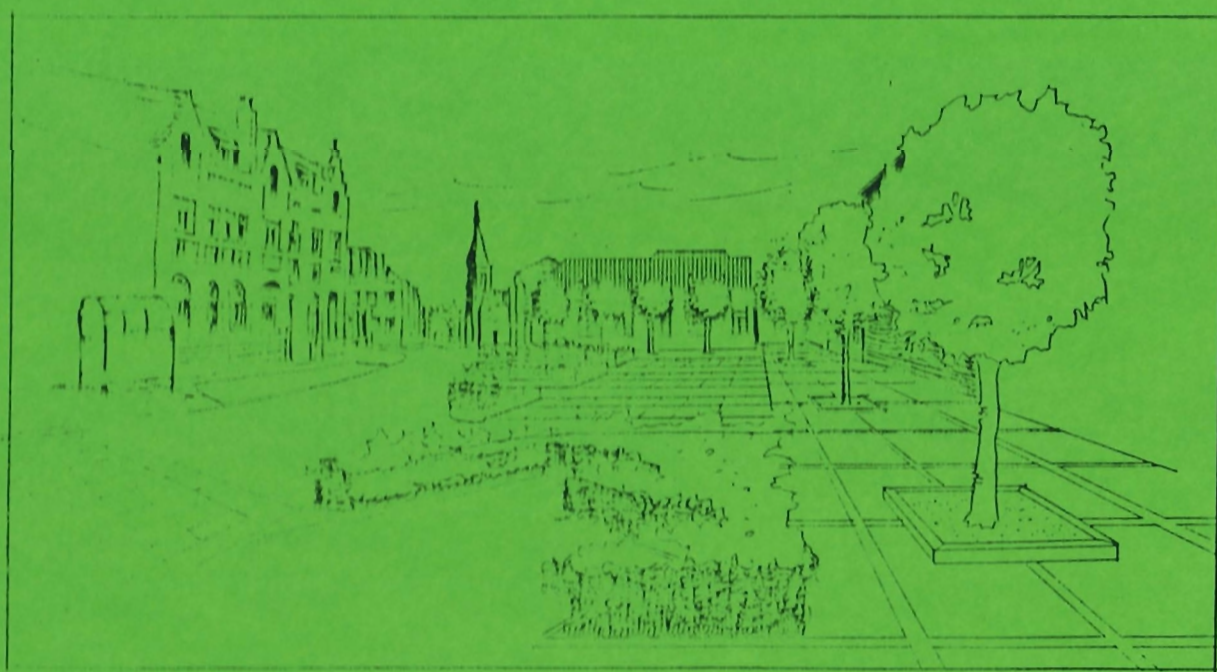


COMMUNE DE DECHY

AMELIORATION DU CADRE DE VIE



NOTICE EXPLICATIVE

Henri LESSON
Paysagiste
32, Bd de la République

59500 DOUAI

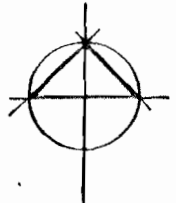
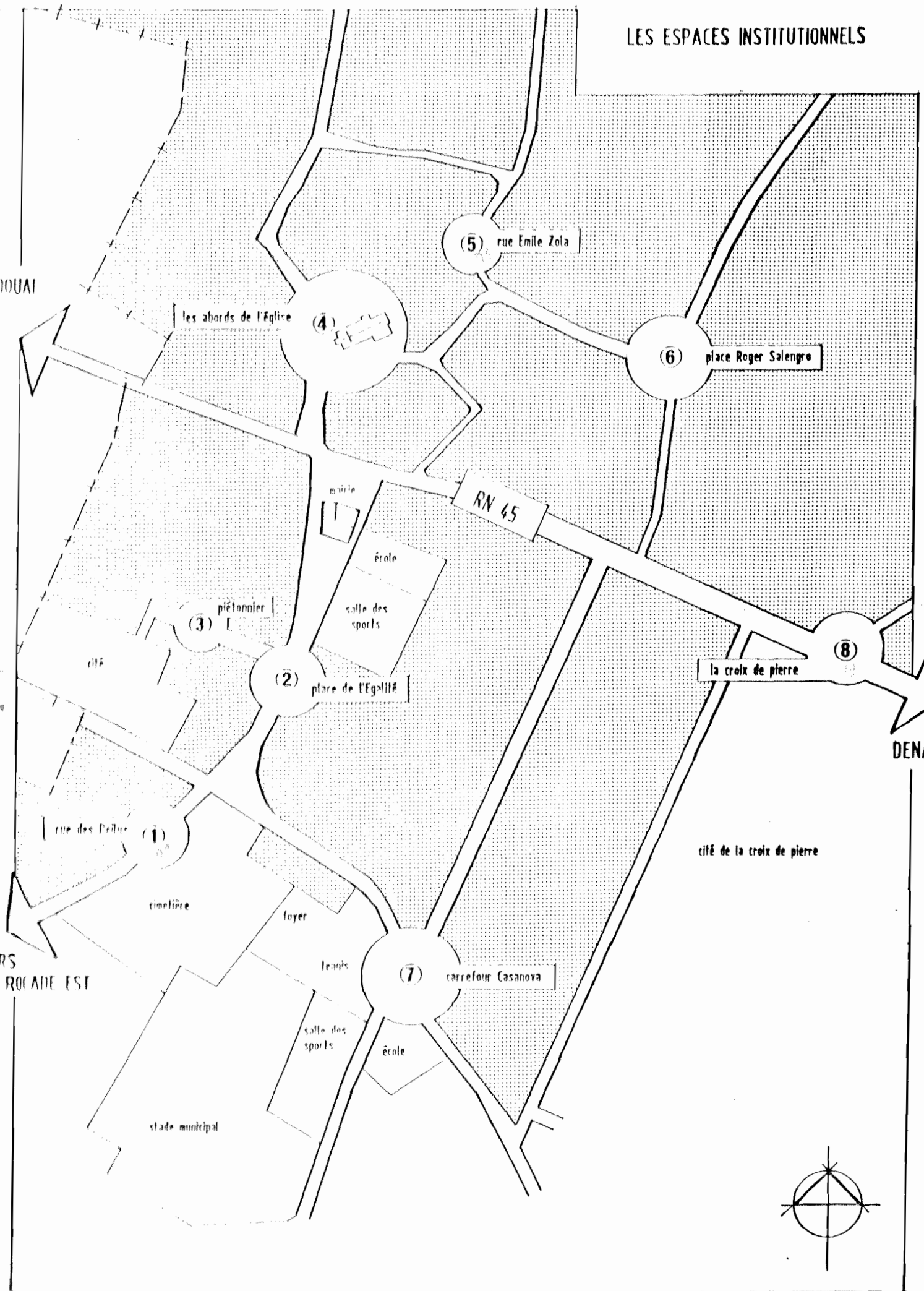
JUILLET 1990

LES ESPACES INSTITUTIONNELS

DOUAI

DENAIN

VERS
LA ROCADE EST



I - LES ESPACES INSTITUTIONNELS

Le centre - ville de la commune de Dechy est traversé par la Route Nationale 45.

Il s'étend au nord à la place de l'église et à la place Roger salengro ; au sud, la place de Mairie se poursuit rue de l'égalité.

Les équipements publics s'échelonnent ensuite le long de la rue celestin Leduc et Jules Guesde : l'entrée du cimetière, le complexe sportif, l'école Danièle Casanova.

Cette artère n'a pas actuellement la vocation de regrouper les lieux publics dans une même entité, l'espace central se dilue alors dans les quartiers résidentiels environnants.

Dans le but d'affirmer la place du centre - ville, il y a lieu de marquer une continuité entre les espaces publics significatifs qui constituent le centre :

Depuis l'entrée de la ville par la rocade est de Douai :

- Aménagement du délaissé de la rocade et plantation d'accompagnement rue des poilus
- Place de l'Egalité
- Liaison piétonnière vers la cité
- Place de l'Eglise
- Rue Emile Zola
- Place Roger Salengro

Vers les zones résidentielles du sud :

- Carrefour Casanova

Le long de la Route Nationale 45

- Carrefour de la Croix de Pierre

1) Rue des poilus

c'est la rue qui mène au centre-ville depuis la rocade est de Douai :

Plantation d'arbres en alignement.

2) Place de l'Égalité

Le projet consiste à prolonger l'aménagement de la Place J. Jaurès jusqu'à l'entrée du cimetière de façon à valoriser l'image de la place du centre-ville qui est actuellement dominée par la traversée routière du CD 25 et qui de ce fait ne réserve pas d'espaces sécurisants au profit des piétons

la circulation automobile est maintenue au centre de la Place. La position de la voirie centrale est modifiée de façon à obtenir en périphérie des espaces piétonniers plus larges qui permettent de desservir en toute sécurité les équipements, les commerces et le chemin piétonnier nouvellement créé vers la cité.

Des espaces pour le stationnement sont retrouvés à l'arrière de la salle des fêtes et le long de l'artère centrale.

Le carrefour de la rue Celestin Leduc est réorganisé et permet d'assimiler dans la place urbaine l'espace entourant le monument aux Morts;

les surfaces piétonnières sont équipées de jardinières, de mobilier urbains, d'éclairage décoratif et d'une pièce d'eau en face du monument aux Morts.

La plantation d'arbres de haute tige renforce la définition des espaces de la place.

3) Aménagement d'une liaison piétonnière

Le cheminement piétonnier permet de relier la cité à la place de l'Égalité

L'espace est complété d'équipement de jeux: boules, ping pong, jeux d'enfants

4) Les abords de l'Eglise

le projet consiste à embellir les abords de l'Eglise :

- Réfection du trottoir de l'angle des deux rues et intégration de places de stationnement
- Matérialisation du parvis de l'Eglise,
- Aménagement d'un square de détente à côté de l'Eglise,
- Plantation d'arbres en alignement
- Plantations arbustives du chevet de l'Eglise

5) Rue Emile Zola

La démolition de la maison d'angle permet d'agrandir l'espace et d'aménager une surface à caractère piétonnier.

6) Place roger Salengro

Le projet consiste à réduire la surface de la voirie du carrefour des trois rues : J.J. Rousseau, Carnot, Masclat, afin de réserver un espace à caractère piétonnier.

7) Carrefour de l'Ecole D. Casanova

La réorganisation de ce carrefour permet d'améliorer la sécurité routière et des traversées piétonnières qui s'effectuent entre les équipements : complexe sportif, école.

L'aménagement des abords du giratoire permettra, en outre, de traiter le parvis de l'école, les entrées du tennis club, de la salle des sports et la façade du stade municipal.

8) Carrefour de la Croix de Pierre

La Croix de pierre est un monument datant du 1593 qui commémore la fin des guerres de religions.

Sa situation le long de la route nationale marque la traversée de la commune.

La démolition récente de la maison d'angle de la rue Casimir Beugnet permet l'aménagement d'un espace public qui valorise la présence de la croix de pierre.

Les deux pignons libres de cette place se prêteront à la réalisation de fresques murales qui trouveront comme sujet l'épisode historique.

une fresque existant à l'entrée de la ville retrace des scènes de la vie paysanne. Elle se situe sur le même parcours routier et trouvera ainsi une répétition.

II - LES ESPACES DOMESTIQUES

L'occupation résidentielle du territoire communal est assez dense aussi bien dans les quartiers situés au nord de la RN 45 (le Bas Dechy) que dans le quartier de la Longue Borne au sud de la commune.

Le Bas Dechy qui représente le centre ancien est structuré par deux artères principales qui conduisent aux zones de loisirs et au CD 13 :

- rue Ambar
- rue Voltaire, Masclet, Carnot

Les zones résidentielles du sud sont caractérisées par la similitude des voies de desserte.

Les espaces délaissés des abords de carrefour et les espaces libres non aménagés donnent une image négative de ces quartiers.

Les équipements scolaires , maternelle, CES, méritent une meilleure intégration à leur environnement.

La transition n'existe pas entre le quartier de la Longue Borne et les zones agricoles du sud-est.

1) hiérarchisation des voies

Dans le but de faciliter le repérage dans la commune et de distinguer les quartiers entre-eux, il y aurait lieu d'aménager d'une façon spécifique les artères structurantes de la commune par rapport aux voies de desserte.

Les arbres d'alignement existants doivent être renouvelés à cause de leur mauvais état.

Le choix des essences de remplacement adaptées à la nature des avenues sera un élément de distinction des voies.

les aménagements urbains complémentaires ajouteront à la différenciation des voies.

les artères repérées comme structurantes sont les suivantes :

- CD 52 : Entrée de la ville depuis la rocade est jusqu'au centre-ville
Plantation d'alignement et plantation du délaissé de la rocade,
- Prolongement du centre-ville vers le sud
 - rue Jules Guesde, rue Marceau
 - rue Saint Venant, rue Henri Semail
- Quartier de la Longue Borne
 - rue du 8 Mai 1945, rue Martel
- Cité de la Croix de pierre
 - chemin de la justice
- Bas dechy
 - rue Victor Hugo, rue François Ambar
 - rue Maurice Masclet, rue Carnot

2) Espaces délaissés

Afin d'améliorer l'image des quartiers, il y a lieu d'aménager un certain nombre d'espaces délaissés

- carrefour de la rue Pasteur et F. Ambar :

Aménagement des abords du futur giratoire qui représente l'entrée de la zone de loisirs.

- carrefour des rues Carnot, Pasteur et de la République

- délaissé de la rue St Venant

- délaissé de la rue de Weissensee

- parvis de l'école maternelle rue Martel et carrefour des rues Weissensee et Maurice Thorez

- place de la Liberté, l'amélioration de ce square de quartier fait face à l'espace collectif rénové par le CIL

- carrefour 815/45 et M. Barbusse

- carrefour 818/45, Marceau, Cantin

- carrefour Vaillant Couturier, Maurice thorez

3) Limite de l'urbanisation

La rue Martel est un axe structurant du sud de la commune qui conduit vers les zones agricoles

Il est proposé de marquer la fin de l'urbanisation au niveau de l'école maternelle

une parcelle a été récemment plantée dans le cadre de la rénovation des espaces collectifs par le CIL

Cette action peut être prolongée de l'autre coté de la route le long de l'école maternelle.